



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

HAUT-COMMISSARIAT DE LA REPUBLIQUE
EN POLYNÉSIE FRANÇAISE

Papeete, le 18 novembre 2016

INFORMATION MEDIAS

Communiqué du Haut-Commissaire de la République en réponse au courrier ouvert de l'association « 193 »

A la signature de son président, l'association « 193 » a souhaité rendre publique une lettre qu'elle m'a adressée, le 16 novembre et par laquelle je suis saisi « *en urgence signalée* » d'une demande de suspension de l'arrêté du gouvernement de la Polynésie française N° 1790 CM du 9 novembre 2016. Les arguments qui sont développés dans ce courrier (*arguments auxquels j'aurais pu répondre plus confidentiellement si l'association n'avait pas choisi d'en médiatiser les termes, avant même qu'il m'ait été laissé le temps d'en prendre connaissance*) appellent, en réponse, les commentaires suivants :

- sur la légalité contestée de l'arrêté : à l'examen de cet acte réglementaire du Pays qui m'a été régulièrement transmis au titre du contrôle a posteriori, le 10 novembre dernier, aucune disposition qu'il contient ne m'apparaît contraire à la loi et rien ne justifierait un quelconque recours, gracieux ou contentieux. Conséquemment et contrairement à ce que l'association « 193 » demande, aucune procédure d'initiative ne trouve motivation dans l'urgence à agir.

- Sur le fond du dossier : S'agissant de compétences et de décisions autonomes du Pays, j'avais jusqu'ici estimé que je n'avais pas à intervenir dans un dossier où toute intervention du haut commissaire eut été légitimement interprétée comme une ingérence renvoyant au souvenir de pratiques qui sont définitivement révolues dans le mode de fonctionnement qui préside, désormais, à la relation entre l'État et le Pays. L'interpellation de l'association « 193 » me contraint donc à donner un point de vue sur une affaire que l'association a construite de toute pièce.

Contrairement à ce qui est affirmé dans le courrier, il a été établi de façon sûre et indépendante de tout intérêt partisan, que ces gravats ne présentent aucune trace de pollution par des éléments radioactifs.

Parfaitement conscient de l'importance du fait nucléaire en Polynésie et des enjeux qui s'y rattachent, je travaille avec constance pour faire avancer les différents sujets qui ont trait à cette question, à propos de laquelle le Président de la République et le Gouvernement ont pris des engagements forts.

C'est un dossier difficile auquel les Polynésiens sont légitimement très sensibles et attentifs ; c'est bien là, d'ailleurs, la raison essentielle qui me fait dire qu'il ne faut pas ajouter à l'évidente complexité qu'il présente des postures revendicatives qui auraient l'irrationnel, l'approximation et la mauvaise foi pour seuls fondements. Au contraire, de faux prétextes constituent une instrumentalisation inique des esprits qui nuit durablement à une approche équilibrée et raisonnée. C'est pourtant une approche raisonnée qui apparaît comme étant la seule à même de faire évoluer les choses et à préserver l'avenir, en prenant en considération les difficultés qui se présentent dans l'évolution de ce dossier, les unes après les autres.

René BIDAL